

De intérimaire à contrat cdi

Par marine, le 03/09/2010 à 11:10

Bonjour,

J' ai été embauchée, (après plusieurs mois passé dans l'entreprise en intérim,) **en CDI**, seulement je n'ai eu que 15 jours de payer, chose normale, [s]mais qui va me payer les autres jours de congés ? [/s]

Assedic?

Ma paie n'étant pas si importante.

je me retrouve avec 900 € ce mois ci...!

Merci de votre aide.

Cordialement

Marine,

Par aliren27, le 05/09/2010 à 08:07

Bonjour Marine,

pourriez vous m'indiquer la date de fin de CDD, la date de début de votre CDI ?

cordialement

Aline

Par marine, le 05/09/2010 à 08:33

bonjour et merci!
la fin de ma période intérim était fin octobre 2009
et le début cdi 1er novembre 2009
bonne journée à vous!

Par aliren27, le 05/09/2010 à 09:01

Bonjour,

Les congés payés étant dans la plupart du temps de Juin à Mai (30 jours ouvrables ou 25 ouvrés), vous avez comulé: Novembre à Mai (7 mois x 2.5 = 17.5 jours de conges ouvrables ou 14 jours ouvrés). si vous avez pris pris des congés entre le 1er novembre et le 30 mai ils viendront en déduction des 14 jours ouvrés et ce que vous avez pris cet été aussi.

Faites le total de jours congés pris entre le 01/11 et le 30/05 puis ajouté ceux de juillet ou aout et la différence sera sans solde.

Si vous avez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas.

Cordialement Aline